

Autour de l'Étang de Saint-Hubert



Une randonnée proposée par chtilili78

Petite promenade autour de l'Étang d'Hubert avec des passages historiques.



Durée :	1h15	Difficulté :	Facile
Distance :	4.21km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	31m	Moyen de locomotion :	A pied
Dénivelé négatif :	31m	Région :	Vallée de Chevreuse
Point haut :	191m	Commune :	Le Perray-en-Yvelines (78610)
Point bas :	169m		

Description

Départ du parking situé Route des Étangs de Hollande, rive Nord des étangs (voir l'accès dans les informations pratiques).

(D/A) Emprunter la Chaussée du Pont Royal, qui permet de traverser entre l'Étang de Saint-Hubert à l'Ouest (à main gauche) et l'Étang de Pourras à l'Est (à main droite). Dépasser l'ancien Pavillon de Pourras, en ruine.

(1) Au bout du chemin, tourner à droite et longer des champs.

(2) Au croisement de la Croix Vaudin, prendre le chemin de droite (Nord-Est).

(3) Atteindre une petite route et la suivre à droite (Nord ; Chemin de la Canarderie).

Emprunter le pont séparant les étangs de Corbet à l'Est (à main gauche) de l'étang de Pourras (à main droite) puis continuer tout droit et longer la Ferme de Villarceau.

(4) Une centaine de mètres après la ferme, prendre à droite la Route forestière de Corbet.

Au carrefour de Corbet, continuer tout droit.

(5) Environ 150m après, à un croisement, tourner à droite. Au bout du chemin, prendre à gauche la Route des Étangs de Hollande pour rejoindre le parking **(D/A)**.

Points de passages

- D/A Parking**
N 48.715593° / E 1.84468° - alt. 180m - km 0
- 1 Croisement en T**
N 48.709696° / E 1.840621° - alt. 182m - km 0.77
- 2 Croix Vaudin**
N 48.711348° / E 1.834749° - alt. 183m - km 1.24
- 3 Petite route**
N 48.716392° / E 1.829444° - alt. 176m - km 1.94
- 4 Croisement route - chemin**
N 48.722948° / E 1.832834° - alt. 179m - km 2.71
- 5 Croisement**
N 48.720349° / E 1.839357° - alt. 191m - km 3.27
- D/A Parking**
N 48.715597° / E 1.84468° - alt. 180m - km 4.21

Informations pratiques

Pour arriver au parking **(D/A)**, suivre la D191. En provenance de la N10, dans le tournant suivant l'ancien château de Saint-Hubert, continuer tout droit sur le chemin de Terre.

Continuer tout droit après les barrière puis suivre la route qui tourne à gauche (on ne peut pas continuer tout droit, des barrières arrêtent la route).

Le grand parking se trouve à droite juste avant le pont.

A proximité

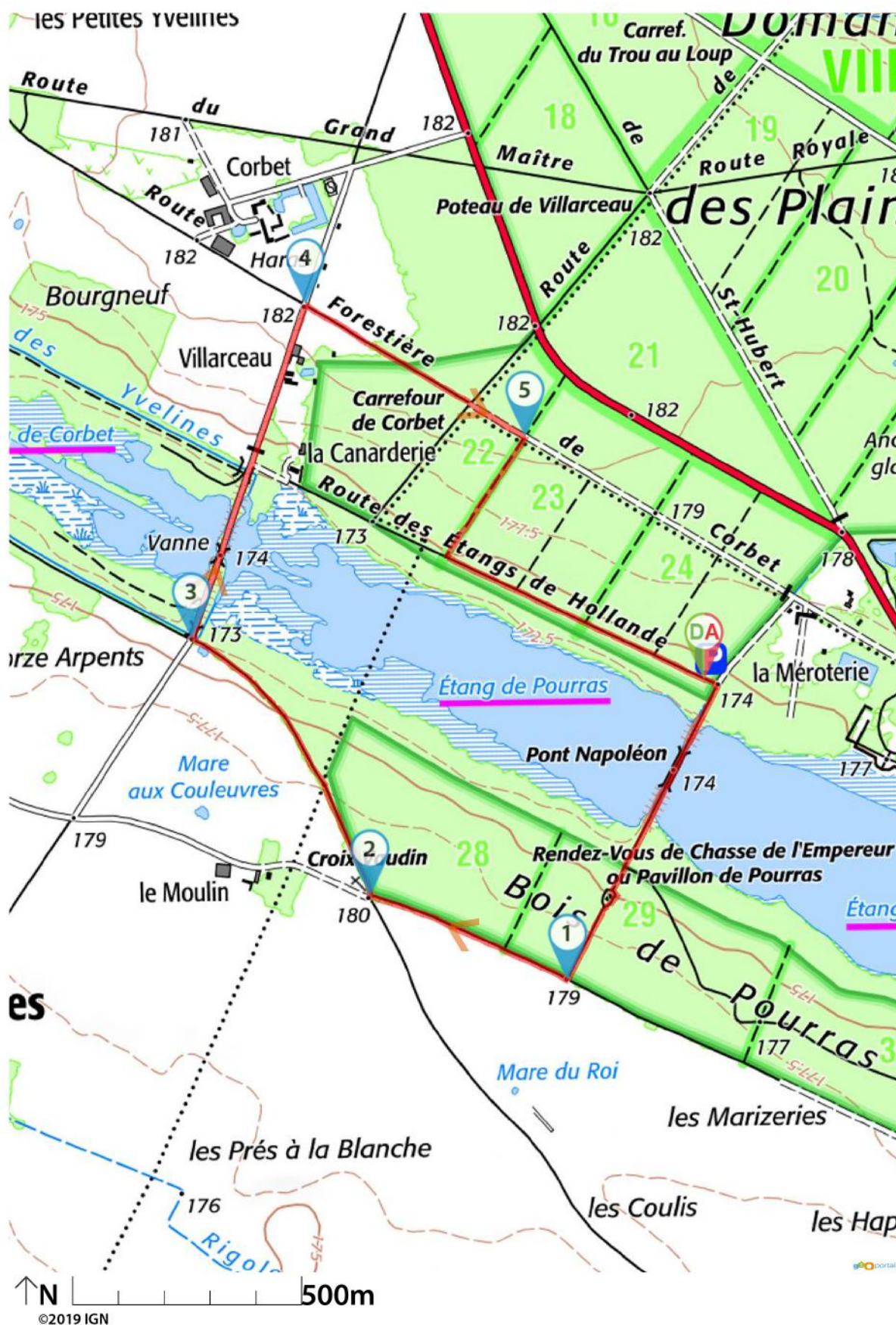
(D/A) Les Étangs de Hollande ont été construits pour alimenter les fontaines de Versailles au moment de Louis XIV.

Le pavillon Pourras a été construit par Napoléon I^{er} pour la chasse à courre en 1809.

(2) La croix Vaudin semble être en réalité un calvaire construit au XVII^e siècle pour faire fuir le diable au carrefour.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-autour-de-l-etang-de-saint-hubert/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

Visorando
Préparer et partager ses randos

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

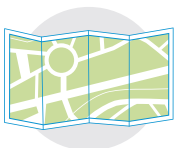
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



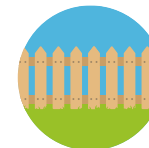
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



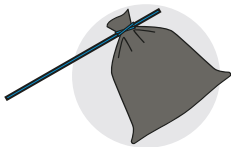
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.